

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, M. Giraud, M. Rebeyrotte,
M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tieгна, Mme Peyron, M. Mendes, M. Pont,
Mme Melchior, M. Rousset, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.